

**COMPTE RENDU DE SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL**  
Séance du 07 Février 2017

Président : CROS Claude

Secrétaire : DEKESTER HOLMIERE Pascale

Présents : CROS Claude  
DEKESTER HOLMIERE Pascale  
PONCET Bernard  
GRIMSTONE Martine  
RAGA Sylvie  
BOSQUER Maryse

Procuration : CROS Nicolas à CROS Claude

Convocation du 30 Janvier 2017.  
Début de séance : 20 heures 30

Ordre du Jour :

1. Bergerie : réunion de travail avec Isabelle Farges ;
2. Réhabilitation du moulin et aménagement du cœur de village : validation du choix des entreprises pour les lots 02 et 03 ;
3. Compétence pour élaboration des documents d'urbanisme ;
4. Local informatique ;
5. Questions diverses.

**1. Bergerie : réunion de travail avec Isabelle Farges**

Isabelle Farges est venue et un grand nombre d'idées sont à réfléchir. Une deuxième réunion sera programmée sur le même sujet.

**2. Réhabilitation du moulin et aménagement du cœur de village : validation du choix des entreprises pour les lots 02 et 03**

Lot 03 – électricité

Une seule offre reçue : entreprise MACIERA de St Paul de Fenouillet.

Le conseil municipal décide de valider l'offre de l'entreprise d'Electricité Générale MACIERA de St Paul de Fenouillet pour un montant HT de travaux de 4 184 euros HT (devis de 2978 euros HT sur lequel il convient d'enlever l'alimentation du candélabre - 500 euros et ajouter l'alimentation depuis le coffret Farage + 1706 euros).

Lot 02- ferronnerie

Une seule offre reçue : atelier de ferronnerie CASTELLANO de Soulatge.

Le conseil municipal décide de valider l'offre de l'atelier CASTELLANO Ferronnerie de Soulatge pour un montant HT de travaux de 7 700 euros HT.

**3. Compétence pour élaboration des documents d'urbanisme**

Le conseil municipal souhaite conserver la compétence d'élaboration des documents d'urbanisme car il est engagé dans une démarche de PLU communal.

**4. Local Informatique**

La commune décide d'aménager deux salles dans la pièce annexe de la salle de la mairie : une pour le point informatique et l'autre pour « débarras ».

Les devis reçus :

1. Isolation cloison salle informatique

- entreprise Petithomme Romain : 3 800 euros HT (main d'œuvre, matériaux)
- entreprise Sabayrou : 2 906.33 euros HT (main d'œuvre, matériaux, peinture).

2. Isolation cloison des deux salles

- entreprise Petithomme Romain : pas de réponse
- entreprise Sabayrou : 4 965.60 euros HT (main d'œuvre, matériaux, peinture).

Le conseil municipal décide de valider l'entreprise Sabayrou pour un montant de 4 965.60 euros et de faire appel à l'entreprise d'électricité Maciera pour un montant de 1 300 euros HT.

**5 - Contentieux Mr Mme Houtekier/commune de Dernacueillette**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le rajout de ce point à l'ordre du jour.

Le conseil municipal

Approuve la création d'une servitude de passage coupant le terrain des époux Houtekier pour accéder au plus direct à la parcelle communale section B n°499 étendue à la parcelle section B n°500,

Approuve le versement d'une indemnité de servitude à hauteur de 2 500 euros tout compris (perte de jouissance du terrain, gêne occasionnée, ventilation des frais de renforcement du passage à guet, etc...),

Approuve la prise en charge des frais notariés.

**6 – Aménagement foncier**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le rajout de ce point à l'ordre du jour.

Monsieur le maire expose que pour bénéficier de la prise en charge des frais liés à un aménagement foncier il faut regrouper les communes limitrophes à Dernacueillette. Les communes ont été contactées. La commune attend les réponses.

**7 – clôture de parcelles**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le rajout de ce point à l'ordre du jour.

En raison de sa qualité d'épouse du demandeur, Pascale DEKESTER HOLMIERE sort de la salle et ne participe pas au vote.

Le conseil municipal donne son accord pour que François Holmière clôture les parcelles énumérées ci-après pour une durée de 15 ans renouvelable de façon tacite :

Section A :

Parcelles 554 partiellement, 560-594-572 partiellement-318-315-301-273-297-294, 292-423-399-369-373

Parcelles 494-501-503-505 (parcelles communes avec les viticulteurs)

Section B :

Parcelles 13-350-33-70-24

**8 - Questions diverses**

Barrière pour le logement communal 1bis rue Fleurie : le conseil municipal est d'accord pour mettre en place une barrière amovible. L'entreprise Castellano sera contactée.

La séance est levée à 23 h 45.

Le maire,  
Claude CROS